



Déclaration rectificative de succession

Par **antoINETTE**, le **29/02/2008** à **09:52**

le notaire a fais une déclaration de succession avec une valeur de maison à 550 000 euros, aujourd'hui la maison est vendu 675 000 euros, il dit qu'il va faire une déclaration rectificative de succession.

Est-ce que le fisc va nous appliquer la plus value ? ou nous faire payer simplement la différence des droits de succession ?